

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 août 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

AMENDEMENT

N ° AS17

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.